

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	16 (1910)
<b>Artikel:</b>	La médaille frappée par LL. EE. de Berne à la suite de la tentative de soulèvement du major Davel en 1723
<b>Autor:</b>	Lugrin, Ernest
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-172568">https://doi.org/10.5169/seals-172568</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La  
Médaille frappée par LL. EE. de Berne  
à la suite de la  
tentative de soulèvement du major Davel  
en 1723<sup>1</sup>.



(D 39) VMBRAM QVIETÆ TENACI ET CORONAM.

Dans le champ, une femme assise, presque couchée, ayant à sa droite l'écu de Lausanne, se repose au pied d'un chêne, que traversent des rayons de lumière. De

<sup>1</sup> Cette étude nous a été facilitée par M. Alfred Millioud, sous-archiviste cantonal, à Lausanne, qui a mis très complaisamment à notre disposition les pièces du procès Davel. Nous avons aussi reçu de précieuses directions ou d'utiles renseignements de M. le Dr Eugène Demole, conservateur du Cabinet de numismatique, à Genève; de M. le Dr H. Türler, archiviste de l'État, et de M. le Dr F. Thormann, directeur du Musée historique, à Berne; de M. le Dr Imhoof-Blumer, membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthour, ainsi que de M. le Dr Émile de Weiss, ancien greffier du Tribunal fédéral, à Lausanne.

Nous exprimons à ces savants distingués toute notre reconnaissance.

son bras gauche, elle enlace la tige de l'arbre; de la main droite, elle abaisse une branche et s'en couronne.

En exergue, au dessous d'une moulure bordée d'un filet, LAVSANN : FIDES | M·DCC·XXIII | I·HUG·F en trois lignes.

R. (D 39) RESPUBLICA (D 7) BERNENSIS.

Écu bernois entouré d'ornements et de guirlandes, et surmonté d'une couronne ducale interrompant la légende.

Le tout entouré d'un double filet.

Diam. 0<sup>m</sup>,053.

A.R. Poids, 66 gr.

La médaille reproduite en tête de cet article est de l'année 1723. Elle fut frappée par décision de LL. EE. du Conseil des Deux Cents de la ville et république de Berne, en date du 28 avril (quatre jours après l'exécution de Davel), pour récompenser de sa fidélité à son souverain chacun des membres qui componaient le Conseil de Lausanne, convoqué à l'extraordinaire, le jour de l'arrivée du major de Cully, avec sa troupe, au chef-lieu du pays de Vaud.

Le projet conçu par Jean-Daniel-Abram Davel, commandant du bataillon de Lavaux, d'affranchir son pays de la domination bernoise; la marche de cet officier sur Lausanne le 31 mars 1823; la prompte répression de ce soulèvement inattendu, qui ne reçut ainsi qu'un commencement d'exécution; enfin la mort du major sur l'échafaud de Vidy, le 24 avril, sont des faits historiques si connus, qu'il est superflu de les narrer ici à nouveau. Nous voudrions seulement, à propos de la médaille qui fut frappée à cette occasion, fournir certains détails, relever quelques particularités et essayer de donner brièvement l'explication d'un ou deux faits qui ont arrêté notre attention.

Il faut d'abord constater que la médaille Davel, qui se rencontre assez fréquemment, dans les musées et les

collections, en argent, parfois en bronze, a été officiellement frappée en *or*, sous la forme de grandes médailles de la valeur de 10 doublons<sup>1</sup> la pièce, et de petites ou demi-médailles de 6 doublons chacune. Il fut distribué en tout trente-six des premières, la plupart aux conseillers de Lausanne. Trois exemplaires de la seconde furent décernés à des personnages de moindre importance; l'un au secrétaire de la police, fonctionnant en l'absence du secrétaire du Conseil, l'autre à un aide-secrétaire. La médaille de 10 doublons fut aussi remise au sieur Tillier, à Berne, pour qu'elle fût placée dans la Bibliothèque de cette ville<sup>2</sup>.

La liste des membres du Conseil de Lausanne, auxquels la grande médaille fut remise, accuse un nombre de vingt-neuf personnes, savoir un bourgmestre, cinq bannerets et vingt-trois conseillers, parmi ces derniers le contrôleur général, le secrétaire et le grosseautier<sup>3</sup>.

Les trente-sept grandes médailles et les trois de poids moindre que nous avons mentionnées ci-dessus pesaient 388 doublons et 16 grains et valaient 6210 livres 2 s. 8 d. Il fut payé au maître de la Monnaie Jenner, pour la

<sup>1</sup> Le doublon, désigné souvent sous le nom de *louis* ou *louis d'or*, valait 16 francs anciens; il y avait aussi le demi-doublon et le double doublon.

<sup>2</sup> D'après les renseignements que nous possédons, la médaille Davel qui figure au Musée de Berne est en argent.

<sup>3</sup> Voici la liste des conseillers auxquels la médaille d'or du 28 avril fut distribuée : *Bourgmestre* : M. David Decrousaz, seigneur de Mézery.

*Boursier* : M. Jean-Louis Milot.

*bannerets* : MM. Jean-Jacques Polier, seigneur de Bottens; André de Saussure; Augustin Constant; Ferdinand Bergier, seigneur de Pont; Jean-François Seigneux.

*Conseillers* : Jean-Rodolphe Loys, seigneur de Middes; Benjamin Loys, seigneur de Correvon; Jean-Louis Gaudard, seigneur de Vincy; Marc Gaudard; Bernard-Barthélemy Vevey (soit ses hoirs); Abram Bourgeois; Jean-Louis Rosset, seigneur d'Échandens; Samuel Réal; Étienne-Bénigne Polier, seigneur de Vernand; David Le Maire; André Vulliamoz; Pierre-François Carrard; Henri Charrière, seigneur de Sévery; Jean-Pierre Charrière; Samuel Seigneulx; Pierre-David des Ruvines; Paul Loys, seigneur de Cheseaux; Joseph-Frédéric Vulliamoz; Gabriel Seigneux.

*Contrôleur général* : Jean-Daniel Decrousaz.

*Secrétaire du Conseil* : Pierre-Noi (*sic*) Secretan.

*Grosseautier* : Benjamin Decrousaz.

Le secrétaire de la police, égrège Jean-Abram Secretan, fonctionnant en l'absence de son père, secrétaire du Conseil, reçoit une demi-médaille, ainsi que sieur Albert Guerry de Vufflens-la-Ville, clerc.

frappe, 146 livres 13 s. 4 d. Le poulieur (Windenmacher) Wallthardt reçut pour les coins (Prägestempel) 64 livres.

On paya en outre 16 livres au peintre Huber<sup>1</sup> pour avoir fourni les dessins de la médaille, et 200 livres à l'orfèvre Hug<sup>2</sup> pour la gravure des poinçons. Le total des dépenses s'éleva donc au chiffre total de 6636 livres 15 s<sup>3</sup>.

Le chiffre 37, indiqué ci-dessus, et représentant les trente-six médailles de 10 doublons distribuées, avec, en plus, l'exemplaire remis au sieur Tillier pour la bibliothèque, ce chiffre, disons-nous, est-il exactement celui de la totalité des médailles Davel, frappées en or à la Monnaie de Berne? Étant donnée l'exactitude du compte ci-dessus, il nous semble bien difficile que le nombre que nous donnons ici ait pu être dépassé, même d'un seul exemplaire, puisqu'il s'agit d'une pièce de forte dimension, frappée en métal précieux, l'or, beaucoup plus rare à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui.

Nous en dirons autant de ce que notre compte appelle les demi-médailles, dont le module devait être le même que pour les autres, attendu que la gravure des coins, que nous sachions, ne s'est faite qu'une fois. Mais elles devaient perdre en épaisseur, par conséquent en poids, une quantité de métal égale à 4 doublons, puisque ces

<sup>1</sup> Jean-Rodolphe Huber (1668-1748), de Bâle, est un peintre qui a beaucoup produit, entre autres des portraits, dont un assez grand nombre sont la propriété de familles bâloises et bernoises. Son séjour à Berne dura trente-six ans (1702 à 1738); sa carrière s'acheva dans sa ville natale, où il revêtit la dignité de conseiller (Ratsherr der Zunft zum Himmel). Son biographe, D. Burckhardt, s'exprime ainsi sur lui : « Huber gehört unstreitig zu den begabtesten Vertretern der schweizerischen Barockkunst ». C. Brun, *Schw. Künstler-Lexikon*, II, 96 et 97.

<sup>2</sup> Jean Hug, graveur de sceaux, fut baptisé à Sumiswald, le 23 mars 1685. Il mourut à Bätterkinden, en 1770. Il grava des coins pour la Monnaie de Berne. G. E. Haller en parle comme d'un artiste médiocre. Voir C. Brun, *Schw. Künstler-Lexikon*, II, 102; et D<sup>r</sup> A. Fluri, *Die Berner Schulpfennige und Tischlivierer*, pp. 88, 93 et 94.

<sup>3</sup> Ce ne furent pas là les seules dépenses que LL. EE. s'imposèrent pour récompenser la fidélité de MM. de Lausanne; le lieutenant baillival et le boursier Milot reçurent chacun 200 louis d'or, le conseiller de Sévery en reçut 50 pour avoir porté à Berne la nouvelle du soulèvement. Le major Decrousaz fut récompensé par une somme de 2000 écus et la jouissance à vie de la pension de Davel. Les postillons du courrier qui partit pour Berne reçurent, outre le remboursement de leurs dépenses, 20 écus d'or chacun.

demi-médailles sont avec les premières dans le rapport de six à dix.

D'autre part, si la médaille entière a été distribuée à vingt-neuf conseillers de Lausanne, un exemplaire ayant été déposé à la bibliothèque de l'État à Berne, il est naturel que les sept exemplaires restants aient été donnés à des personnages importants ou particulièrement favorisés de LL. EE., ainsi que cela s'est toujours pratiqué en pareille circonstance. Et pour ce qui regarde la médaille de moindre poids, si nous savons quelle a été la destination de deux de ses trois exemplaires, il sera difficile, à supposer que la chose offre de l'intérêt, de connaître le sort du troisième, en admettant, comme nous l'avons fait, qu'aucune demi-médaille n'ait été frappée en plus.

Et maintenant, on peut se demander ce que sont devenues ces quarante médailles et demi-médailles en or décernées en vertu du rescrit du Conseil des Deux Cents de Berne du 28 avril 1723. Il n'est pas très facile de répondre à cette question. Constatons tout d'abord qu'il n'en existe aucune dans nos musées ; qu'aucun exemplaire, à notre connaissance, n'en a été offert dans les ventes aux enchères, au moins depuis de longues années, et que les collectionneurs et les numismates auxquels nous nous sommes adressé, ne connaissent la médaille Davel qu'en argent ou en métal inférieur à l'argent. G. E. Haller, dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, I, p. 321, nous fait la description de cette pièce, en raconte succinctement l'histoire et indique qu'elle a été frappée en or, mais ne nous renseigne pas autrement sur les exemplaires de cette frappe officielle. En sorte qu'en cette matière nous en sommes réduits à des suppositions et à quelques indications que nous avons recueillies<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. le Dr Eugène Demole nous a fait remarquer qu'il n'est rien de plus difficile que de conserver une médaille en or, parce qu'il se trouve tôt ou tard un amateur disposé à la fondre.

Il est certain que le fait d'avoir obtenu en récompense de fidélité à Berne, dans l'affaire du major Davel, un objet commémoratif de valeur tel qu'une grande médaille en or, devait, aux yeux de beaucoup, être regardé, avec le temps, non comme un honneur, mais plutôt comme le salaire de services rendus dans des circonstances en définitive peu glorieuses. On comprend dès lors que ceux qui avaient en leur possession la médaille qui nous occupe, ou leurs héritiers, faisant un retour sur les actes du passé, aient été plutôt disposés, soit à la reléguer dans quelque endroit secret, soit même à s'en défaire entre les mains du fondeur<sup>1</sup>.

Quant aux nombreux exemplaires en argent, en bronze<sup>2</sup> et en métal d'alliage inférieur, ils ont été probablement frappés, en même temps que les spécimens en or, par la Monnaie de Berne, mais sans caractère officiel. Ces médailles auront été vraisemblablement distribuées ou vendues à des amateurs, à des amis ou à des personnages politiques d'importance secondaire.

Lausanne, octobre 1910.

Ernest LUGRIN.

<sup>1</sup> On nous assure que des exemplaires en or existent dans une ou deux familles du pays au moins. Si ce renseignement est exact, il est extrêmement désirable qu'ils soient conservés, et que l'un d'eux entre un jour au médaillier cantonal. Il nous semble qu'il y figurerait comme un signe de réhabilitation définitive de Davel dans le cœur de tous les Vaudois.

<sup>2</sup> La médaille en bronze du major Davel paraît être assez rare ; elle figurait à l'Exposition nationale de Genève en 1896. Voir la brochure publiée à cette occasion par la Société suisse de numismatique, première livraison, p. 54, n° 140.

Au point de vue artistique, le droit de la médaille de 1723 est d'une invention réussie, dont le mérite revient essentiellement au dessinateur Huber. Le revers, moins original, ressemble assez à celui de beaucoup de médailles bernoises de l'époque.